



Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité de Saint-Michel-des-Saints

Date du scrutin 5 novembre 2023

Par cet avis public, Sébastien Gariépy, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le poste suivant est ouvert aux candidatures :

- Poste de conseillère ou conseiller # 6

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection (ou de l'adjointe désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du vendredi le 22 septembre 2023 au vendredi 6 octobre 2023

Horaire

22 septembre 2023	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
25 septembre 2023	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
26 septembre 2023	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
27 septembre 2023	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
28 septembre 2023	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
29 septembre 2023	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
02 octobre 2023	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
03 octobre 2023	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
04 octobre 2023	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
05 octobre 2023	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
06 octobre 2023	De 9h00 à 16h30	

Attention : le vendredi 6 octobre 2023, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 5 novembre, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 29 octobre, de 12 h à 20 h**

4. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité:

Pour voter par correspondance, vous devez transmettre une demande écrite au président d'élection au plus tard le 24 octobre 2023.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 26 octobre 2023.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote le 30 octobre 2023 vous pourrez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le vendredi 3 novembre à 16h30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Madame Lise Rivest

6. L'adjointes suivante a été désigné pour recevoir des déclarations de candidature (le cas échéant) : Madame Vénus Mc Murray, Directrice générale adjointe.

7. Vous pouvez joindre le président d'élection (ou joindre son adjointe, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection

Adresse 441, rue Brassard Saint-Michel-des-Saints

Téléphone 514 863-1278

Adjointe

Adresse 441, rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints

Téléphone 450 886-4502

Signature

Donné à Saint-Michel-des-Saints le 22 août 2023



Sébastien Gariépy

Président d'élection